



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OCDE

Question écrite n° 88206

## Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la politique de l'emploi local dans les services français au sein de l'OCDE, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de mettre en place une politique rigoureuse de gestion des ressources humaines autour de quelques principes : identification précise des besoins, définition de profils professionnels, recherche de règles de rémunération non inflationnistes et uniformisation dans les services d'un même poste, des conditions de recrutement. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

## Texte de la réponse

Conformément aux recommandations formulées par le rapporteurs de l'audit sur la politique de l'emploi dans les services français à l'étranger, le ministère des affaires étrangères entreprend actuellement une étude visant à constituer un répertoire des emplois et compétences occupées par les agents de recrutement local. Parallèlement, en liaison avec les autres administrations présentes à l'étranger, le département explore les différentes voies qui permettront de définir de nouvelles règles de rémunération non inflationnistes de ces agents.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88206

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 2006, page 2278

**Réponse publiée le :** 15 août 2006, page 8541